Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 28 Rajab 1443
1 Mars 2022

N° 25

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **426**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **431**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **433**
Homologation de résolutions **433**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **433**
Avis aux créanciers..... **435**
Convocations
Sociétés anonymes **435**
Divers
Avis au public..... **438**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de ARABIA SICAV..... **439**
Bilan de SANADETT SICAV..... **442**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société "KARAMA IMPORT - EXPORT" NABEUL

Société anonyme

Au capital de 203 295 dinars

BIR CHALLOUF - NABEUL

Identifiant unique : 0004900 X

Notice légale

Notice légale à l'occasion de l'augmentation de capital social de la société

KARAMA IMPORT -EXPORT à 1 000 000 dinars par l'émission de 200000 nouvelles actions de valeur nominale de 5 dinars avec suppression de droit préférentiel de souscription décidée par l'assemblée générale Extraordinaire réunie le 22 octobre 2021

II. Administration et contrôle

1. Les membres des organes d'administration :

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat
Sameh Guiras	Président du conseil	Lui-même	2020/20121/2022
Faysal Saddadi	Membre du conseil	Lui-même	2020/2021/2022
Radhi Testouri	Membre du conseil	Lui-même	2020/2021/2022

1. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membres	Fonction au sein de la société	Date d'entrée en fonction/ Mandat
Mme Sameh Guiras	Président du conseil d'administration	05/09/2015
Mme Sameh Guiras	Administrateur chargé de la direction	30/01/2019

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonction dans la société.

3. Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Insaf El Fahem	Rue 8600 n°92 2035 Charguia1 - CP.2035	2020/2021/2022

III. Renseignements relatifs à l'opération :

En vertu du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 octobre 2021 enregistré à la recette des finances de Taieb El Mhiri le 29/10/2021 sous le numéro 21704585 dont un original a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro de récépissé : 2021114689 en date du 06/12/2021 il a été décidé d'augmenter le capital social conformément aux modalités et caractéristique suivantes :

Renseignements généraux concernant la société

La société **"EL KARAMA"** est une société anonyme Faisant Appel Public à L'épargne

Dénomination : la société commerciale Import - Export du cap bon "EL KARAMA"

Adresse : Le siège social de la société "EL KARAMA" est situé au 65 avenue Bir Challouf Nabeul

Date de la création : 15/01/1963 à Nabeul

Capital : Il s'élève actuellement à 203.295 DT, et ce après deux augmentations en 1967 et 1988.

Il est divisé en 40659 actions de valeur nominales égale à 5 DT par action, le nombre des actionnaires est de 1108.

Régime de travail : Le régime de travail de la société "EL KARAMA» est de 42.5 heures par semaine soumit à la convention collective de commerce du gros, demi gros et détail.

Objet : Procéder à toutes les opérations commerciales, financières qui ont des relations directes ou indirectes avec le commerce et la distribution.

Secteur D'activité : la société s'étend sur 7 secteurs d'activités à savoir :

- Le secteur de boisson alcoolisée et non alcoolisée
- Le secteur Alimentation générale
- Le secteur Scolaire et bureautique
- Le secteur Divers (Fripe)
- Le secteur Matériaux de construction
- Le secteur de l'import et l'export.

Exercice social : Il s'étend du 01/01 au 31/12 de chaque année

Nationalité : Tunisienne

La date de la constitution : 15/01/1963

Identifiant Unique : 0004900X

LIEU où peuvent être consultés les documents relatifs à l'opération : 65 avenue Bir challouf 8000 Nabeul

Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires : Madame Mbarka Ben Hassen.

Augmentation du capital réservée

1.1/ Augmentation par compensation de créances certaines, échues et connues par la société :

- Augmentation du capital par la conversion du compte courant associer de Mme Sameh GUIRAS qui s'élève à 40 000 dinars. Lequel montant serait converti en sa totalité au capital social en contre partie de l'émission de 8 000 nouvelles actions à valeur nominale de 5 dinars chacune.

- Augmentation par conversion de la créance de Mme Sameh GUIRAS pour un montant de 9 950 dinars correspondant à une partie de sa rémunération due au titre de sa fonction en tant Directeur Général de la société. L'augmentation par conversion de créances de l'ordre de 9 950 dinars au capital de la société se fera par l'émission de 1 990 nouvelles actions de valeur nominale 5 dinars chacune.

Le montant total du compte courant associé de Mme Sameh Guiras, objet de la conversion en capital de la société tel que arrêté au 31 décembre 2019 et certifié par le commissaire aux comptes s'élève à 49 950 dinars. Lequel montant représente une créance certaine, échue et connue par la société.

1.2/ Augmentation en numéraire réservée :

Le projet de restructuration comporte la souscription de 180 000 nouvelles actions en numéraire à la valeur nominales de 5 dinars chacune ; soit une augmentation de 900 000 dinars. Cette augmentation est réservée aux SICAR's et aux fonds d'investissement et autres qui seront sollicités à cet effet.

Outre l'augmentation en numéraire préalablement mentionnée, le conseil d'administration propose une Augmentation du capital en numéraire de l'ordre de 50 050 DT à travers l'émission de 10 010 actions nouvelles à valeur nominale de 5dt chacune réservée aux anciens actionnaires à hauteur de 20 050 dinars le reliquat sera réservé aux nouveaux actionnaires ; soit pour un montant égale à 30 000 dinars.

Ainsi, la structure du capital après restructuration du capital sera comme suit :

Actionnaires	**Nature de la participation**	**Montant en DT**	**% de participation**	**Nbre d'actions**
SICAR ou fonds d'investissements et autres	numéraire	900 000	90%	180 000
Mme Sameh GUIRAS	Conversion CCA	49 950	4,995%	9 990
M. Fayçel SADDADI	numéraire	20 000	2%	4 000
M. Anis Djedidi	numéraire	20 000	2%	4 000
Sté "SUN VIEW" SARL	numéraire	1 000	0,100%	200
Wael Kacem	numéraire	1 000	0,100%	200
M. Khaled ZOUAOUI	numéraire	4 000	0,400%	800
Mme Ymène MAMMI ZGARNI	numéraire	4 000	0,400%	800
M. Radhi TESTOURI	numéraire	50	0,005%	10
TOTAL		1 000 000	100%	200 000

Il convient de préciser que les anciens actionnaires auxquels serait réservée l'augmentation du capital en numéraire pour 20 050 dinars sont nommés ci-après :

- Mme Sameh GUIRAS;
- M. Fayçel SADDADI;
- M. Radhi TESTOURI.

1.3 Suppression du droit préférentiel de souscription :

Les deux augmentations du capital se feront avec suppression du droit préférentiel de souscription.

En exécution du plan de restructuration, la réunion du conseil d'administration tenue le 25 mai 2021 a prévu d'assainir la situation financière de la société et a convoqué l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider éventuellement la réduction à néant suivie par une augmentation du capital avec suppression de DPS.

A cet effet, le conseil d'administration a prévu d'appliquer les dispositions des articles du code des sociétés commerciales en cas de non réalisation de la totalité de l'augmentation du capital social et que cette faculté sera prévue par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décidera ladite augmentation.

Ainsi le capital sera porté à 1 000 000 dinars divisés en 200.000 actions de valeur nominale de 5 dinars.

2. Période de souscription :

Les nouveaux souscripteurs disposent de huit (08) mois à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au JORT pour souscrire 200000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et totalement libérées.

Etablissements domiciliataires :

Les fonds versés à l'appui des souscripteurs seront déposés dans un compte indisponible en dinars tunisien ouvert auprès de la banque BTL agence Nabeul ; Tunis, sous le numéro 26013000890181258774 TND

3. Modalités et délais de délivrance des titres :

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la société émettrice sur présentation d'un bulletin de souscription.

4. Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2022.But de l'émission : les dirigeants de la société émettrice ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre essentiellement au besoin de levée de fonds nécessaire pour la restructuration financière de la société «karama import-export» approuvée par décision du tribunal de première instance de Nabeul dans le cadre d'un règlement judiciaire.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises :

1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (05) ans de la date de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2. Régime fiscal applicable :

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2018 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie

- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

Cela dit, est déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques résidentes ou non résidentes dont les revenus au titre des bénéfices distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

2022R00404SANB2

La société CARTHAGE TRAILERS

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 dinars

Siège social : ZI Jebel Ouest, 1111 Zaghouan

MF : 1249335/D/A/M/000

Selon le PV du conseil d'administration du 01/7/2021, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 15/7/2021 sous le n°M047849 et quittance n°21702302 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 15/02/2022 sous le numéro 202210325, il a été décidé le renouvellement des fonctions de Mr Abdelaziz BELHIBA en tant que président directeur général de la société pour une durée de 3 ans qui expirera avec l'approbation des comptes de l'exercice2023.

2022R00422SANB2

SOCIETE SONOR HUILE

M.F : 0014549H/A/M/000

Identifiant unique : 0014549H

Conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19/12/2021, enregistré à la recette des finances rue Ali Belahouan le 21/01/2021 sous le n°22300190 et déposé auprès du registre national des entreprises le 17/02/2022 sous le n°202211251, il a été décidé :

1/ Suivant les articles 26 et 387 du code des sociétés commerciales et compte tenu de l'extinction de l'objet social de la société, il a été décidé la dissolution anticipée et avant le terme de la société.

2/ L'assemblée générale extraordinaire a décidé la nomination de monsieur BATA ZOUBEIR - Commissaire aux comptes et membre de la compagnie des comptables de Tunisie - entant que liquidateur de la société SONOR HUILE et lui a donné les pleins pouvoirs pour réaliser les travaux de liquidation

Tout créancier détenant une créance à l'encontre de la société SONOR HUILE doit se présenter au cabinet du liquidateur sis à :

- Siège principal : résidence les jardins d'el Mourouj 1 - bloc E - apprt E6 - el Mourouj 1 - 2074 Ben Arous.

Et ce dans un délai ne dépassant pas 15 jours à compter de la parution dans le journal officiel de la République Tunisienne.

2022R00423SANB2

Augmentation de capital

Notice destinée à l'Information du public

Conformément aux dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Identifiant Unique : 1695029G

Dénomination : Société LABORATOIRES PHARMAFEN

Forme : Société anonyme

Siège social : Route de Gremda km 3 Sfax

Objet social : La fabrication de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et de compléments alimentaires.

Capital social : 6000 000 DT

Durée : 99 ans.

Dépôt légal : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 janvier 2022 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 1er février 2022 sous le n°22500466 Quittance 11000511, a été déposée au Registre National des Entreprises le 18 Février 2022 sous le n°AC81182022 où toute personne peut en prendre communication.

Modalités de l'Augmentation : l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société décide d'augmenter le capital de la somme de 6.000.000 Dinars pour le porter de 6.000.000 à 12.000.000 DT par la création de 600 000 actions nouvelles d'une valeur de 10 dinars chacune en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription à libérer du quart à la souscription.

Banque dépositaire : Les fonds provenant de la souscription relatifs à l'augmentation du capital en numéraire sont versés au compte indisponible ouvert auprès d'Attijari Bank, centre d'affaires de Sfax sous le n°04 700 001 0076890458 65.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, avec la possibilité de la clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022X00239SANB2

Projet d'Augmentation du capital social

Société SHAUBER

Société anonyme

Au capital social de 7.441. 000 DT

Siège social : 58, Avenue Tahar Ben Ammar, Karawen4, appart. N°2, Menzah 9, 1013 Tunis

RNE : 1135651J

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 02 Février 2022, enregistrée à la recette des finances El Menzah9 Tunis en date du 7-02-2022 sous le n°22800407 quittance n°10963, enregistrée au Centre National du Registre des Entreprises sous le numéro AC01162022 en date du 14/02/2022, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation de capital de la Société Shauber S.A de 2000 000 Dinars pour le porter de 7.441.000 Dinars à 9 441 000 Dinars, avec la création de 20 000 actions nouvelles de cent dinars chacune.

- Modifier l'article 06 des statuts qui devient : le capital social est fixé à la somme de 9 441 000 dinars divisé en 94410 actions de 100 dinars chacune souscrites en numéraires et libérées selon la loi en vigueur.

- La somme de deux Million de dinars (2 000 000 DT) représentant la libération totale pour l'augmentation du capital est versée dans un compte indisponible n° 05 016 000 087 087083 059 ouvert chez la BT Agence El Manar au nom de la société anonyme SHAUBER SA.

- Délai de souscription est de 15 jours avec possibilité de clôture anticipée en cas de la souscription totale du montant de l'augmentation.

2022400421SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

ACT PHARMA

SA au capital de 1300.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Oued Zerga - Béja

Matricule fiscal : 1128705N/A/M/0000

N° CNSS : 320892/16

Suivant PV de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 23 Avril 2021, enregistré à la Recette des Finances, Testour, le 24 Juin 2021, Enregistrement n°21700667, Quittance 8593, et publié au Centre national du registre des entreprises sous numéro 202154125, le 5 Juillet 2021 il a été décidé la nomination de monsieur Lotfi Hammi commissaire aux comptes inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2020 et 2021, en remplaçant de Monsieur Noureddine Ben Arbia dont les fonctions ont cessé.

2022400423SANB2

Société EL ISTIFA

S.A au capital de 300.000 dinars

Siège social : 10, rue Hédi Nouira 1001 - Tunis

I.U : 514211Q/A/M/000

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 9/3/2021, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur/Tunis le 8/02/2022 sous n°22800335 quittance n°M7659, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 21/02/2022 sous n°202211924, il a été décidé d'élire Monsieur Kays Elloumi en tant que Président du Conseil d'Administration pour la période de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

2022400424SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital

Société Magasin Général INVEST

Société anonyme

Au capital de 2.649.000 DT

IU au RNE : 1597645D

Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk Tunis

Suivant procès-verbal daté du 19 avril 2021, enregistré le 24 septembre 2021, à la recette des finances rue Ghandi, Tunis, sous n°21503870, quittance n°64406, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social par compensation de créances certaines et échues de la somme de 399 000 dt pour le porter de 2.250.000 dt à 2.649.000 dt.

Cette augmentation a été réalisée par l'émission de 39 900 actions nouvelles nominatives de dix (10) dinars chacune souscrites en numéraires et libérés intégralement à la souscription.

Les documents qui ont été déposés au registre national des entreprises le 7/12/2021 sous le numéro 2021114994 sont les suivants :

- Le procès-verbal de l'AGE sus-mentionné.

- La déclaration de souscription et de versement, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 01/12/2021 sous n°21807649, quittance n°9832.

- La liste des souscripteurs et de versement, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 01/12/2021 sous n°21807648 quittance n°9831.

- Le certificat de libération par compensation des créances exigibles et échues enregistré à la RF de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau le 01/12/2021 sous n°21807650 quittance n°9835.

L'augmentation du capital est ainsi, réalisée et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2022400426SANB2

Démission des directeurs Généraux Adjoints Chakira Distribution

SA au capital de 1.700.000 dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0933582Z

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 23 décembre 2021, enregistré à la recette des Finances de Denden à Tunis, le 18 Février 2022, sous le n°22800566 quittance n°M012369, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 21 Février 2022, sous le n°202211879 il a été décidé, à l'unanimité l'acceptation des démissions de Monsieur Hichem Elloumi et de Madame Naama Elloumi Ben Chaabane de leurs fonctions de Directeurs Généraux Adjoints.

2022400432SANB2

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

SOCIETE COLMAR

Société anonyme

Au capital de trois millions de dinars

Siège social : zone industrielle de Tboulba

L'identifiant unique M0009158

Le conseil d'administration de la Société COLMAR, a tenu une réunion le 30 août 2021 à laquelle ont participé tous les membres du conseil d'administration, et en conséquence, il a décidé d'autoriser le président de conseil d'administration M. Mehdi Maraoui à conclure un contrat de vente définitive de l'immeuble objet du titre foncier n°106392 Tunis dénommé "Narges 4", un bureau sis au 7 Rue Hooker Doolittle, 4 étage, Belvédère Tunis, au profit de Monsieur Tarek Rezgui, avec tous pouvoirs donnés à tout détenteur d'une copie du procès-verbal pour accomplir les démarches juridique, et le procès-verbal indiqué au dessus a été enregistré à la recette des finances du 31 août 2021, le numéro d'enregistrement 21801652, le numéro de reçu 031623M.

A été publié au RNE le 23/2/2022 sous le n°2022512638.

2022400433SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession de parts sociales

SOCIETE POST TUNISIE

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 20.000,000 D

Siège social : Résidence les Merveilles du Lac, Bureau n° A.1.4, Bloc A, 1er étage, cité les Pins, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis

Identifiant unique : 1305988 E

Suivant acte sous seing privé en date du 16 Novembre 2021 enregistré à la Recette des Finances des Berges du Lac le 24 janvier 2022 sous n°22100592 Quittance M008468 et dont 2 exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 7 février 2022 sous dépôt n°20228311, Monsieur Jamel Mzabi a vendu et cédé à Madame Samia Cherif 750 parts sociales lui revenant dans la société «Post Tunisie».

Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence.

2022T00216SRLB2

Mise à jour des statuts

شركة لوفياجور

(SOCIETE LE VOYAGEUR)

SARL

8 Avenue El Houdaybia Tunis

Au Capital : 4000.000 D

RC : B0323422012

MF : 000 MAQ 11195642

En vertu du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire la nouvelle mise à jours des statuts a été enregistrée à la recette Habib Thameur Tunis le 17 février 2022 - quittance n°M10404 enregistrée sous le n°22700478 ont été déposés au centre national du registre des entreprises en date du 22-02-2022 sous le n°202212257

L'assemblée approuve la mise à jour des statuts de la société suivant les modifications réglementaires requises.

2022T00219SRLB2

Acte de Distribution

Suite à un acte de distribution de boni de liquidation enregistré à la recette des finances de boumhal en date du 28/5/2019 quittance n°034609 enregistrement n°19101403 mentionné au centre national des entreprises au 7/01/2022 sous le numéro 20221232.

Il a été décidé d'octroyer tout le bien immobilier de la société baraka pièces de ferrailles Matricule Fiscal 1472498/X à Monsieur Zouhair Rebai.

2022400436SRLB2

AUTRES SOCIETES

Dissolution du conseil d'administration de

La société Mutuelle de Base De service Agricole «COT»

Siège social : Avenue Hédi Nouira Route de Monastir - Sousse

Suite à la décision de Madame le gouverneur de Sousse en date du 25/01/2022 de dissoudre le conseil d'administration de la société mutuelle de Base de service agricole de Sousse «COT», il a été désigné un comité administratif temporaire, constitué de :

- Monsieur Amor Hamouda, membre représentant du commissariat régional de Sousse

- Monsieur Rafik Ben Hania, membre représentant de l'union régional de l'agriculture et la pêche.

- Madame Hayet Zouari, membre représentant du centre régional de contrôle des impôts de Sousse.

Mission :

Ce comité est appelé à veiller au bon fonctionnement de la dite société mutuelle et à préparer une assemblée pour élire un conseil d'administration dans un délai d'une année renouvelable une seule fois.

Deux copies de tous les Documents de la société ont été déposées au registre National des entreprises «RNE» le 23/02/2022 sous le numéro 202212645.

2022S00233SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/01/2022, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis en date du 01/02/2022, Quittance n°10270, Enregistrement n°22200444 Mr Ridha Ben Sadok El Hani, a vendu à Mr. Montassar Bellah Ben Mohamed Ajam, tout le fonds de commerce situé au local n°18T (F23) de l'Immeuble le Colisée, au 43 et 45 Avenue Habib Bourguiba Tunis, destiné pour le commerce des électroménagers, Cadeaux et autres, avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 12.000dt,000.

Toutes les oppositions seront acceptées chez Maître Nabil Belhaddj Avocat sis au 45 avenue Habib Bourguiba, esc «D» 3ème étage Tunis, durant une période limitée de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel.

La présente annonce a été publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien en date du 11/02/2022.

2022T00211FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI en date du 7/02/2022 enregistrement n°22200824 quittance n°M018502 Mme Rim El Haouet a vendu à Mme Mouna Sliti tout le fonds de commerce sis à 04 rue El Kollia cité Ennasr 2 Ariana son activité est salon de coiffure et vente produits cosmétiques.

Les oppositions doivent parvenir chez le vendeur à son adresse Résidence Mimoza 2 appt 35A 3ème étage Ennasr 2 Ariana dans les 20 jours suivant la publication de cet avis au JORT

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 24/02/2022.

2022T00214FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 27-01-2022 enregistré à la recette des finances rue Gandi le 16-02-2022, quittance M015969, enregistrement 22200702, Tijani Rezgui cin 00012168 (MF : 0186612A) a vendu à Yassine Hanana cin 00243750 la totalité du fonds de commerce (tous commerces) sis à 50 rue Kamel Atatürk Tunis, les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur domicilié 21 rue du Caire Tunis dans les délais légaux sous peine de forclusion. Le présent avis a été publié au journal La Presse le 20/02/2022.

2022T00215FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Nous sommes : Marwa Bouguerra, titulaire de carte d'identité nationale numéro 07733166 et son assesseur Dalel Ben Dhaou, titulaire de carte d'identité nationale numéro 00951469 a contracté donation de fonds de commerce en date du 30 décembre 2021 enregistrée à la recette des finances en date du 24 janvier 2022 quittance numéro M007925 selon lequel ils ont été référés Mohamed Raslan Karaznadji et Mohamed Khalil Karaznadji à leur mère Karima Mihoub, la totalité des parts du fonds de commerce exploité à la rue "dar elbaydha" numéro 7 Bardo 2000 Tunis, l'activité "hamam" numéro de registre de commerce : A0161872007.

Les éventuelles oppositions seront acceptées dans 20 jours au plus tard de la publication de la cession au Jort au cabinet de maître Bouguerra Marwa; 9 rue de l'Indépendance cité tadhamen Ariana MF : 1431051/R/A/P l'annonce de donationa été publiée dans le journal Echourouk en date du 25 février 2022.

2022T00217FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02/02/2022 enregistré à la recette des finances rue Farhat Hached Gafsa en date du 8/02/2021 sous le n°22200767 quittance n°M004051 Mme Essia Bent Ahmed Benzid a vendu à Mme Fatma Bent Ahmed Hida tout le fonds de commerce exploité pour vente de lait et dérivés nommé «VOVO» sis à Douali Gafsa.

Toute opposition sera déposée chez Maître Alaa Eddine Souilah son cabinet et à la rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa pendant 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 11/02/2022.

2022T00218FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul le 21/02/2022 quittance n° M017246 enregistrement n°22200656 Mr Hichem Ben Mokhtar Chelli a cédé à Mme Karima Bent Mohamed Chelli tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au n° 22 rue Sayda Nabeul exploité pour vente de vêtement.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 22/01/2022.

2022T00220FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Mégrine le 16/02/2022 quittance n° M014720, enregistrement 22200766. Sté Auto service son représentant juridique Mr Karim Boukraa a vendu la totalité du fonds de commerce avec

tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que vente pièces de rechanges sis 44 route du Sousse GP1 Mégrine Ben Arous à Sté Mighri Auto service parts son représentant juridique Mr Salah Mighri.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 20/02/2022

2022R00424FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte notariale du 21/02/2022 rédigé par Le Notaire maître Samiha Trifi et Maître Aida Ben Abdallh enregistré à la recette de Mégrine le 21/02/2022 quittance n°M005345 Mr Anis Ben Abdallh Ben Abdelafou a vendu à Mr Mohamed Jawher Ben Mehrez Ben Abdehafidh Karmaoui la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que café sis 7 résidence Hichem Nouvelle Madina Ben Arous.

Les oppositions sont acceptées au local du fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achorouk et le Quotidien le 24/02/2022.

2022R00428FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6/01/2022, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 6/01/2022 quittance n°M000619, enregistrement n°22200014, Abd El Malak Ben Mohamed Rouin, demeurant 57 Avenue El horia Sidi Alouane Mahdia a vendu à Abd El Malak Ben Abd El Malak Ben Mohamed Rouin demeurant Avenue El horia sidi Alouane Mahdia la totalité du fonds de commerce sis boutique num 4 Av Bourguiba Sud quartier des affaires Sidi Alouane Mahdia exploité comme vente d'ustensiles de ménage et de cristaux.

Les oppositions seront présentées auprès du vendeur dans le siège du fonds. Un extrait a été publié dans le journal «le Quotidien» du 18/02/2022.

2022S00229FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à un acte notaire de Mme Karima Ben Charfeddine huissier notaire Mr Mahmed Ben Youssef Ben Med Elabed donne à son fils Med Amine Ben Mhamed Elabed tout le fonds de commerce de «Taxiphone» situé à la rue Sokrine Moknine.

Toute contestation est acceptée à l'adresse de donneur sus indiqué dans le délai légal à compter de la date de publication de présent.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 24/02/2022

2022S00230FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 12/02/2022 enregistré le 14/02/2022 à la recette des finances Raoued quittance n°019843 enregistrement n°22200655 Mr Amor Ben Drissi Ben Ali el Ouni domicilié à Cité Erriadh Borj Ettouil Ariana cédé, à Mr Mahdi Ben Nouredin Ben Ettaeb Ben Harb domicilié à cité Shaker Erriadh Borj Ettouil Ariana. Tout le fonds de commerce exploité dans le local situé sur la Rue du 7 novembre Borj Ettouil Cité shaker Ariana qui est préparé comme un café de première classe avec tous ses éléments matériels et immatériels au prix de soixante quinze mille dinars (75.000.000 d).

Les oppositions seront acceptées au cabinet MANAR T. A. L. E. 3 Rue RHODES MUTUELLE VILLE Tunis représenté par maître Alaimi Tarek dans un délai de 20 jours à partir de la notification de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al Shorouk le 23 février 2022.

2022400429FCCC2

Acte en nue propriété d'un fonds de commerce

Par acte notarié de donation en nue propriété rédigé par Maître Fatma Berkaoui à son étude sis 49, rue Habib Mestaoui 1er étage Tataouine et enregistré à la Recette des Finances de Tataouine le 02 Février 2016, Reçu n°M009284 Monsieur Habib Ben Abderrahmane El Jeni dont le domicile est au 16 rue Dhafrallah khan Notre dame Tunis donne en nue propriété le fonds de commerce de prêt à porter au détail sis au 54 rue Mokhtar Atia Tunis à son épouse Wahida Ben Amara Gouidri et son fils Amara Ben Habib El Jeni et à tous nouveau-né issue de leur union.

Toutes les oppositions doivent être faites chez le donataire à son domicile au 16 rue Dhafrallah khan Notre dame Tunis.

Cet avis est paru au journal le quotidien du mardi 22 Février 2022.

2022400435FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 4 Juin 2021, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 15/6/2021 sous le n°21300722, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à la Société Méditerranéenne pour le commerce et l'industrie, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par le magasin de dattes n°05 sis au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des Dattes et Fruits importés non produits localement.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/05/2020 au 30/4/2021, renouvelable par tacite reconduction.

2022R00420FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Bir El Kassaa le 8/02/2022 quittance n°M0053002 sous le n°22300143 Sté Dream Access Retail représentée par ses gérants Mr Moneem Hawri et Mr Mohamed Amine Hawari a loué le fonds de commerce sis avenue martyrs n°184 Mourouj 3 - 2047 Mourouj Ben Arous et dont l'activité

est vente des produits parapharmaceutique et paramédical et à Mme Mariem Bent Mokhtar Ben Mansour Souissi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 24/02/2022.

2022R00425FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale agents timab Tunisie

Adresse : Rue 18 janvier Ghannouch 6021 Gabès.

Objectif :

L'association amicale des agents de l'Entreprise Timab Tunisie et une association qui a pour but d'informer socialement et culturellement les salariés qui s'y impliquent et de fournir des services sociaux, culturels et récréatifs aux salariés afin de les intégrer davantage et de les motiver à donner le plus.

Le président de l'association : Ikbel Abdeljaoid

Secrétaire général : Lasmar Alaya

Trésorier : Mohamed Werghemi.

2022R00418APSF1

Association internationale

Pour les ambassadeurs de la créativité, de l'originalité, des arts et du tourisme

Son siège social : 5011 rue Carthage Khenis, Monastir

Objet : artistique culturel

Objectifs :

1. Etablir une mentalité civilisée basée sur le principe du respect et de la responsabilité nationale.

2. Etablir une nouvelle approche du traitement de la culture et rompre avec toutes les formes de prédominance et de stéréotype dans le cadre du respect mutuel.

3. Faire découvrir le patrimoine historique, civilisationnel et culturel et travailler à son rayonnement à l'intérieur et à l'extérieur de la Tunisie.

Corps :

Président : Imen Belhadj, activiste civique

Vice-président : Arafat Ben Ameur, salarié

Secrétaire général et directeur des médias : Adel Al-Dababi, salarié

Trésorière : Zohour Ben Salem, femme d'affaire

Chargée des femmes : Noura Slama, salariée

Responsable des manifestations : Hadia Boukharouba, artiste plasticien

Procès-verbal de la séance d'inspection n°123-436 du 02 novembre 2021.

2022S00231APSF1

Constitution d'un Syndic des Copropriétaires

Dénomination : Syndic des Copropriétaires du Centre Médical Aya

Siège social : Avenue Hédi Nouira 8000 Nabeul

Suite au PV de la réunion des copropriétaires en assemblée générale constitutive qui a été tenue au Centre Médical «Eya »le 12/01/2022 enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 20/01/2022 sous le n°22800216 Quittance n°M005742 et selon la décision accordée par la Municipalité de Nabeul en date du 3/02/2022 il a été décidé la nomination

Mr Mounir Zoghlami : Président

Dr Ghada Souissi : Secrétaire Générale

Dr Ibtihel Mankai : Trésorière

Dr Karim Bejar : Secrétaire Général Adjoint

Dr Hamdi Laabidi : Membre

Dr Héla Haloui : Membre.

2022400430APSF1

Homologation de résolutions

Association Abysse Plongée

Suivant le procès-verbal de 6 février 2022 inscrit à la recette des finances de Denden le 7 février 2022, numéro d'enregistrement 22700416 quittance M008618, il a été décidé le changement d'adresse de D12, résidence Ibn Zeidoun, l'Aouina 2045 vers le Siège social : Institut Supérieur du Sport et de l'Education Physique de Ksar Said, Boite postale : BP 28 - la Manouba 2010.

2022R00427APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères

Maître Fekih Nabil

Avocat à la cour de cassation

L'avocat poursuivant : Maître Fekih Nabil avocat exerçant à Complexe borj kfacha B.N°7 Monastir.

L'adjudication aura lieu le mercredi 23/3/2022 au tribunal de 1ère instance de Monastir.

Le créancier poursuivant : Raaouf Ben Salah Azez qui a désigné le bureau de son Avocat sis à immeuble Borj khéfacha 2ème étage B.2.7 Monastir.

Débiteur poursuivi : Nizar Ben Abdelhamide Ben Ali Ben Saad cin n°06756446 sis à Amira Touazra Moknine Monastir

Mise à prix : est de 142.014.000 dt pour la totalité du bien mise à part les frais réglementaires.

Le Terrain : Il s'agit d'un terrain titre bleu n°77800 Monastir numéro de parcelle 123 inclus des arbres (Amande, Olive) superficies totales est de 23669 m² située à Amira Touazra Moknine Monastir.

La visite du Terrain : est Possible durant toute la journée tout renseignement est possible chez l'avocat poursuivant et le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir.

2022S00239VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R,C : B187881996, dont le siège social est à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba domicile élue de droit chez maître Atitallah Adel avocat à la cour de cassation.

La partie saisie : Abdelhamid Ben Hsin Alaya CIN 05822626 demeurant à avenue de la Liberté Ghannouch Gabès.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Dalila» objet du TF n°110273 Sfax consistant en un terrain nu d'une contenance de 42615 m² sis à la délégation de ghraiba gouvernorat de Sfax la route reliant ghraiba à bir ali ben khlifa et à 10 km de ghraiba situé dans une zone connue par (الخروع) et à 3 km de la route enrobée via des pistes cahoteuse.

Mise à prix : (10.227.600) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : le 23/3/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes Immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00237VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Société tunisienne de recouvrement des créances SA, RC : B196131991, sise à 52 avenue Habib Bourguiba immeuble STB, AFRICA 1001 Tunis représentée par son représentant légal domicile élue chez Maître Adel Atitallah rue Sallem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Yahia Ben Mohamed Sadok, CIN 01277986 domicile élu chez cabinet maître Abdelhamid Ben Issa sis à immeuble intileka 2 bloc «c» 4ème étage.

2/ à botria délégation de Jbeniana gouvernorat de Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Le 1er immeuble consiste en un terrain d'une contenance de 1500 m mesuré nord sud de 2 cotés 30 mètres et est ouest des 2 cotés 50 mètres sur lequel est édifiée une usine de fabrication des structures des bétons armé sis à la ceinture reliant hzag et jbeniana gouvernorat de Sfax contenant une loge de gardien d'une superficie couverte de 19.71 m², un bloc sanitaire d'une superficie couverte de 18 m², une administration d'une superficie de 71.40 m², un espace couvert en zinc d'une superficie de 136 m² et un autre espace couvert d'une superficie de 243 m². L'immeuble est délimité du coté sud par une impasse, du coté est par le reste deux terrains appartenant à la partie saisie, du coté nord par un voisin et du coté ouest par une entrée d'où son entrée.

Le 2ème immeuble sis à la région botria délégation de jbeniana gouvernorat de Sfax d'une contenance de 5000 m² sur lequel est édifiée une villa d'une superficie de 120 m², un garage couvert en zinc d'une superficie de 66 m² au coté nord est, une chambre extérieure au coté nord d'une superficie de 15 m² et une construction non achevée et non couverte adjacente à la chambre extérieure d'une superficie de 30 m². L'immeuble délimité du coté sud par le reste de terrain appartient à la partie saisie, du coté est et ouest par un voisin et du coté nord par une entrée d'où son entrée.

Mise à prix : 1/ le 1er immeuble (194.090.000) frais en sus 2/ le 2ème immeuble (163.000.000).

La date et lieu de la vente : lundi le 28/3/2022 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00238VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président du directoire demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteurs saisis : 1/- Amor Ben Said Boujbal CIN n°15016622 demeurant à L'hôtel ANAIS

Hammamet Nabeul et Sami Ben Said Boujbal CIN n°09871309 demeurant à L'hôtel ANAIS Hammamet Nabeul -En leurs qualités de caution solidaire et hypothécaire de Said Boujbal CIN n°01749173.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit d'une villa sise à l'avenue Kheireddine Pacha Zone Touristique Hammamet objet du titre foncier n° 526090 Nabeul dénommé «MERIEM» d'une superficie de 309 m² et le titre foncier n°526340 Nabeul dénommé «MERIEM» d'une superficie de 519m² et les parts indivises du titre foncier n°599442 Nabeul dénommé «Mongia» d'une superficie de 642m², composée d'un sous sol de 130m² couverts, où on trouve un Hammam et une kitchenette, le RDC est de 515 m² couverts composé d'un salon, salle à manger, deux chambres, le premier étage est de 300 m² couverts composé d'une salle de bain 3 chambres avec balcons, un séjour, le tout entourer d'un jardin avec piscine, l'ensemble de la villa est en bonne état, équipé de chauffage central.

4- La Mise à prix : de la totalité de la villa saisie objet des titres fonciers n°526090 Nabeul et n°526340 Nabeul et des parts indivises du titre foncier n°599442 Nabeul est fixée à 2.966.072,910 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : A l'audience, devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Grombalia sis à la ville de Grombalia le lundi 28 mars 2022 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable

- Pour les étrangers, ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2022400422VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution des fonds

TUNISIAN PHARMA TRADE

Société à responsabilité limitée en liquidation

Capital : 160.000 DT

Siège social : Av. Habib Bourguiba Bouchemma Gabès

Identifiant unique : 1217406 B

Conformément au disposition de l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la Société Tunisian Pharma Trade, annonce qu'à la suite de la publication de la décision de dissolution anticipée de la société au JORT n°7 en date du 22 janvier 2021, il s'avère qu'aucun créancier n'est inscrit à la liste des créanciers exception des créances revenant aux associés enregistrées au compte courant des associés.

Les créanciers éventuels de la Société Tunisian Pharma Trade ou toute autre personne intéressée disposent d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de parution du présent avis pour formuler une opposition.

Au-delà de ce délai les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur Monsieur Mohammed Nazih Hajjaj à son domicile élu Av. Habib Bourguiba Bouchemma Gabès.

Cet avis a été publié au journal «Le Quotidien» le 19/02/2022 et au journal «Chourouk» 19/02/2022.

2022R00410VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ARABE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER ET DE GESTION

SADIG

SA au capital de 2 530 000 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 06481HPM000

CNSS : 63619-84

Messieurs les actionnaires de la société SADIG sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura lieu le 31 mars 2022 à 11h au siège social de la société complexe Ariana Center escaliers A 4ème étage à l'Ariana. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers, du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

2. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2021

3. Quitus aux administrateurs pour l'année 2021

4. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 du CSC

5. Affectation des résultats

6. Questions diverses

7. renouvellement du mandat des administrateurs

8. Désignation d'un commissaire aux comptes.

2022T00212SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE L'IMMOBILIERE DE L'ARIANA

SA au capital de 1 700 000 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 35956 KPM000

Mat CNSS : 81579-2

Messieurs les actionnaires de la société L'IMMOBILIERE DE L'ARIANA sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le 31 mars 2022 à 11 h 30 au siège social de la société. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

2. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2021

3. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 du CSC

4. Quitus aux administrateurs pour l'année 2021

5. Affectation des résultats

6. Questions diverses.

2022T00213SANB3

Convocation

Société Briqueterie ESSID

Société anonyme

Capitale social : 3974640 dt

Siège social : Avenue Alarbi Zarouk Nabeul 8000

Matricule fiscal : 0992393Z/A/M/000

Tous les Administrateurs de la société «Société Briqueterie ESSID sa» sont convoqués à la réunion du conseil d'administration qui aura lieu le 24/3/2022 à 10h au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Directeur Général.

- Renouvellement du mandat de Président du Conseil d'Administration.

2022R00419SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARABIA SICAV

SICAV MIXTE

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 17/3/1994 n°280

Visa BVMT n°94/133 du 29/07/1994

JORT n°62 du 21/06/1994

R.C : N°B123711998

Siège social : Carré de l'or - Résidence Al Karama - les jardins du Lac II - Les Berges du Lac II - 1053 - Tunis

Arabia Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 1er avril 2022 à 11 heures dans les locaux de l'AFC, au Carré de l'or - Résidence EL Karama - les jardins du Lac II - Les Berges du Lac II - 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2021,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2021,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2021,

- Allocation des Jetons de Présence au titre de l'exercice 2021,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'or - Résidence Al Karama - Jardins du Lac 2 - les Berges du Lac II - 1053 Tunis, durant le délai légal.

2022R00429SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SANADETT SICAV

SICAV OBLIGATAIRE

Régie par la loi 2001-83 du 24/07/2001

Agrément du Ministre des Finances du 01/08/1996 n°938

Visa CMF n° 392 du 24/10/2000

JORT n°94 du 22/08/2000

R.C n°B157622000

Siège social : Carré de l'or - Résidence Al Karama - les jardins du Lac- II- les Berges du Lac II – 1053 -Tunis

Sanadett Sicav porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 1er avril 2022 à 12 heures au Carré de l'or Résidence Al Karama - Les jardins du Lac II - les Berges du Lac II - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2021,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

- Approbation du rapport du conseil d'administration, et des états financiers relatifs à l'exercice 2021,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2021,

- Allocation des Jetons de Présence au titre de l'exercice 2021.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Carré de l'or-Résidence Al Karama - Les jardins du Lac II - les Berges du Lac II - 1053 Tunis, durant le délai légal.

2022R00431SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Capsa Thermal Oasis (SA)

Au capital 3.000.000 dinars

Dont le siège est sis à Sidi Ahmed Zarroug, Bureau postal Sidi Ahmed Zarroug - 2112 Gafsa - BP : 117 Gafsa

M.F : 1419834/Q

R.C : B17180222015

Le Conseil d'Administration de la société «CAPSA THERMAL OASIS», Société Anonyme a l'honneur d'inviter les actionnaires pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 21 mars 2022 à 10 H à la salle de réunion de la Station Thermale à Sidi Ahmed Zarroug - Gafsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification de l'article 3 des statuts concernant l'objet des statuts.

2- Questions diverses.

2022S00240SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AL BARAKA SICAR

Société anonyme

Au capital social de 8.7 millions de dinars

Siège social : 88 avenue Hédi Chaker 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1719775R

AL BARAKA SICAR informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra Mardi le

22 mars 2022 à 11h à son siège social sis au 88, Avenue Hédi Chaker 2 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité de la société pour l'année 2021 et lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers pour l'année 2021 et quitus aux administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2021.

2- Approbation des conventions réglementées telles que mentionnées dans le rapport spécial de commissaires aux comptes.

3- Répartition du résultat au titre de l'exercice 2021.

4- Procuration pour les opérations de publicité et de dépôt.

5- Approbation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2021.

2022400425SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COTIF SICAR

Société anonyme

Au capital de 24 855 320 DT

Siège social : 12, Av Habib Thameur - 1069 Tunis

MF : Code TVA : 0578592T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la COTIF SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 3 Mars 2022 à 10h à l'immeuble CARTE, lot BC4, centre urbain nord 1082 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021 et approbation ;

2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

4. Ratification des conventions réglementées ;

5. Quitus aux administrateurs et Renouvellement du mandat des administrateurs ;

6. Affectation des résultats.

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales concernant l'exercice 2021

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation s'il y a lieu des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

- Affectation du résultat de l'exercice 2021

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Questions diverses.

2022400428SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

La société Général Industries du Nord GINOR - SA

Capital social : 30.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

IU : 1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord - S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendront le vendredi 25 mars 2022 (25/3/2022) respectivement à 9h et à 10 h au siège de la société pour délibérer sur les ordres du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 9h :

1. Approbation le cas échéant de la nomination de nouveaux membres qui s'ajoutent à la composition du Conseil d'Administration

2. Pouvoir pour accomplissement des formalités

Assemblée générale extraordinaire à 10h :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la modification de certains articles des statuts de la société et le rajout d'un nouvel article.

2. Lecture et approbation le cas échéant de l'amendement article par article de certaines dispositions des statuts de la société et le rajout d'un nouvel article

3. Approbation le cas échéant de la mise à jour des statuts

4. Pouvoir pour accomplissement des formalités

2022400431SANB3

Haifa pour le développement et l'investissement

Société anonyme

Au capital de : 4.493.500 DT

Siège social : Immeuble Mirmar, Business City, Bloc B, Appartement 4.3, Centre Urbain nord, 1003 Tunis

Identifiant Unique : 1605717B

Messieurs les actionnaires de la société "Haifa pour le développement et l'investissement" sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire et une assemblée générale ordinaire le 26 Mars 2022 à 10 h à l'hôtel Itropika Beach à Tabarka, en vue de délibérer sur les ordres du jour suivants :

I- Assemblée générale extraordinaire :

1- Approbation des procédures et des délais de convocation de l'assemblée générale

2- Augmentation du capital social de la société par l'émission de nouvelles actions en numéraire

3- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques de dépôt et publication

II- Assemblée générale ordinaire :

1- Approbation des procédures et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture du rapport du conseil d'administration pour la gestion 2021

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

4- Approbation du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes et des états financiers pour 2021

5- Quitus aux administrateurs et au directeur général pour la gestion 2021

6- Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration et de l'indemnité à allouer au président du conseil pour l'exercice 2021

7- Désignation des membres du conseil d'administration pour 2022-2023-2024

8- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024

9- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques de dépôt et publication.

Les documents de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant la période légale.

2022400434SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis supplémentaire

En vertu de la demande de mise à jour n°68610 présentée au greffe du tribunal immobilier en date du 3-3-2021 par le demandeur Khalifa Ben Ali Ben Abid Dhaouadi représenté par son avocat Maître Khessib Abdessalem visant l'inscription de l'acte de renonciation légalisé le 4-1-1993 non enregistré par lequel sa mère madame Meriam bent Hadj Nasr Dhaouadi et ses fils Fatma, Hbiba et Jamila filles de Ali Dhaouadi, ont donné la totalité de leur parts au requérant dans la parcelle nommé Boundain Bir Michel Paul sis à Saïda délégation Sidi Thabet objet du T.F n°93851 dont la superficie est de 4ha.80 ares 00 ca leur revenant de la succession de feu leur père Ali Dhaouadi.

Selon un certificat de possession délivré par L O R V M sous le n°1112 en date du 26/3/1971 Ainsi que l'acte de reconnaissance légalisé en date du 21/5/1997 et signé par le frère du requérant Chedly Ben Ali Dhaouadi.

Qui déclare avoir reçu la somme de 5000.000 contre sa renonciation de la superficie de 8165 m² qui représentée sa part dans le T.F susvisé.

Attendu que la recette des finances a refusé d'enregistrer le dit contrat faute d'avoir une copie originale de l'acte.

Ainsi le tribunal foncier a prononcé une décision ordonnant la publication de la demande de mise à jour n°68610 au JORT et dans deux journaux quotidiens en français et en arabe sous le contrôle du juge rapporteur.

Les oppositions et les interventions seront admises pendant la période allant de la publication des annonces jusqu'à la fin de 2 mois auprès du tribunal foncier.

2022R00421DIVD2

ARABIA SICAV

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 17 mars 1994 n° 280

Les états financiers sont intégralement publiés au journal officiel du CMF

ANNEXE I

Etats Financiers Annuels

BILAN

ARRETE AU 31/12/2021

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	**4 832 787**	**4 661 044**
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	4 453 432	4 599 698
b- Obligations et valeurs assimilées	379 355	61 347
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités	**1 208 309**	**1 023 756**
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	1 208 309	1 023 756
AC3- Créances d'exploitation	96 771	302 907
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	**6 137 868**	**5 987 708**
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	15 123	17 784
PA2- Autres créditeurs divers	48 475	100 501
TOTAL PASSIF	**63 599**	**118 285**
ACTIF NET		
CP1- Capital	**5 973 878**	**5 851 094**
CP2- Sommes distribuables	**100 391**	**18 328**
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	41	?
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	100 350	18 321
ACTIF NET	**6 074 269**	**5 869 422**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**6 137 868**	**5 987 708**

ARABIA SICAV

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 17 mars 1994 n° 280

ANNEXE II

Etats Financiers Annuels

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2021
(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2021 Au31/12/2021	Du01/01/2020 Au 31/12/2020
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	**171 276**	**81 830**
a- Dividendes	163 282	56 518
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 993	25 312
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	**47 376**	**37 905**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**218 652**	**119 735**
CH 1- Charges de gestion des placements	81 402	71 038
REVENU NET DES PLACEMENTS	**137 250**	**48 698**
PR 3- Autres produits	5 591	6 788
CH 2- Autres charges	42 442	37 165
RESULTAT D EXPLOITATION	**100 400**	**18 321**
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-50	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**100 350**	**18 321**
		0
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	50	0
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	22 892	70 156
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	113 156	148 054
_ Frais de négociation de titres	-10 546	-13 510
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**225 902**	**223 020**

ARABIA SICAV **ANNEXE III**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Etats Financiers Annuels

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2021

	Du01/01/2020 Au31/12/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
AN 1- *VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION*		
a- Resultat d 'Exploitation	100 400	18 321
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	22 892	70 156
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	113 156	148 054
d- Frais de négociation de titres	-10 54€	-13 510
AN 2- *DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES*	-18 287	-128 469
AN 3- *TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL*		
a- Souscriptions		
_ Capital	0	0
_ Régularisation des sommes non distribuables		
Régularisation des sommes distribuables		
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-2 674	0
_ Régularisation des sommes non distribuables	-44	
_ Régularisation des sommes distribuables	-50	
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	**204 847**	**94 551**
AN 4- *ACTIF NET*		
a- en début de l'exercice	5 869 422	5 774 871
b- en fin de l'exercice	6 074 269	5 869 422
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS		
a- en début de l'exercice	91 895	91 895
b- en fin de l'exercice	91 853	91 895
VALEUR LIQUIDATIVE	**66,130**	**63,871**
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE L'EXERCICE	**3,85%**	**3,86%**

2022R00430BCFA5

SANADETT SICAV **ANNEXE I**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001

Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

Les états financiers sont intégralement publiés au journal officiel du CMF

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2021

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3 161 043	3 670 701
b- Obligations et valeurs assimilées	45 507 003	51 105 849
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités	14 675 890	19 154 025
AC3- Créances d'exploitation	0	0
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	**63 343 936**	**73 930 575**
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	14 801	39 070
PA2- Autres créditeurs divers	58 392	63 683
TOTAL PASSIF	**73 193**	**102 754**
ACTIF NET		
CP1- Capital	60 986 989	70 758 400
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	189	222
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	2 283 565	3 069 199
ACTIF NET	**63 270 743**	**73 827 821**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**63 343 936**	**73 930 575**

SANADETT SICAV **ANNEXE II**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2021
(Exprimé en dinars)

	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2020 31/12/2020
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	70 563	72 819
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 593 341	3 206 967
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	864 634	551 138
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**3 528 538**	**3 830 924**
CH 1- Charges de gestion des placements	679 750	619 155
REVENU NET DES PLACEMENTS	**2 848 788**	**3 211 768**
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	123 225	119 230
RESULTAT D EXPLOITATION	**2 725 563**	**3 092 538**
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-441 998	-23 339
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**2 283 565**	**3 069 199**
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		
(annulation)	441 998	23 339
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	107 747	147 083
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	466 177	142 541
_ Frais de négociation de titres	-121	-4 227
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**3 299 366**	**3 377 935**

SANADETT SICAV **ANNEXE III**

Société régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
parue au J.O.R.T n° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du 01 Aout 2000 n° 938

ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2021

	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2020 31/12/2020
AN 1- ***VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION***		
a- Resultat d 'Exploitation	2 725 563	3 092 538
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	107 747	147 083
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	466 177	142 541
d- Frais de négociation de titres	-121	-4 227
AN 2- ***DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES***	-2 934 324	-3 048 815
AN 3- ***TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL***		
a- Souscriptions		
_ Capital	103 330 337	98 533 204
_ Régularisation des sommes non distribuables	344 281	150 360
_ Régularisation des sommes distribuables	1 708 930	2 009 939
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-113 599 515	-92 758 448
_ Régularisation des sommes non distribuables	-420 317	-162 942
_ Régularisation des sommes distribuables	-2 285 835	-2 250 325
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	-10 557 078	5 850 908
AN 4- ***ACTIF NET***		
a- en début de l'exercice	73 827 821	67 976 913
b- en fin de l'exercice	63 270 743	73 827 821
AN 5- ***NOMBRE D'ACTIONS***		
a- en début del'exercice	674 846	619 594
b- en fin de l'exercice	576 988	674 846
VALEUR LIQUIDATIVE	109,657	109,400
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,39%	4,52%

2022R00432BCFA5